

Plan national énergie-climat : la France détaille sa feuille de route à 2030

Secteur par secteur, la France détaille ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les mesures prises et envisagées pour y parvenir et les défis à relever, dans sa copie finale de Pniec, remise à Bruxelles il y a quelques jours.



La France a finalement transmis, avec quelques jours de retard, son Plan national intégré énergie-climat (Pniec) à la Commission européenne, qui l'a publié le 10 juillet. Une première version avait été envoyée en 2023 à Bruxelles, qui avait dressé des recommandations pour améliorer l'exercice. Le document final de quelque 300 pages décrit de manière précise et détaillée comment la France entend répondre à ses objectifs climatiques à 2030, avec un « *rehaussement important du jalon* » à cette échéance par rapport au précédent exercice, pour respecter l'ambition européenne inscrite dans le paquet « Fit-for-55 ».

Le document se fonde sur les travaux de planification écologique et sur la Stratégie française énergie-climat, qui seront déclinés prochainement dans trois documents de programmation : la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC3) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc3).

« La présente mise à jour traduit, à date, les objectifs que la France se fixe jusqu'en 2030 pour chaque secteur, et jusqu'en 2035 pour le secteur énergétique. Les trajectoires au-delà de ces horizons temporels seront actualisées une fois les documents nationaux officiellement adoptés, par exemple dans le cadre du rapport biennal d'avancement », précise le document.

Une baisse de 50 % des émissions de GES en huit ans

Ainsi, le scénario de référence de la future SNBC prévoit une baisse des émissions brutes de gaz à effet de serre de 50 % en 2030 (et non 55 % comme le prévoit l'UE) par rapport à 1990, ce qui implique de réduire les émissions de 124 millions de tonnes équivalent carbone (MtCO₂eq) en huit ans (entre 2022 et 2030). « Cet effort est considérable : entre 1990 et 2022, nos émissions ont été réduites de 144 Mt, indique le document. Le plan de bataille conçu par le Gouvernement met à contribution l'ensemble des secteurs émetteurs de notre économie, au-delà de ce que prévoit la SNBC en vigueur. »

" Le plan de bataille conçu par le Gouvernement met à contribution l'ensemble des secteurs émetteurs de notre économie, au-delà de ce que prévoit la SNBC en vigueur "

Pniec

Entre 2022 et 2030, le secteur des déchets devra réduire de moitié ses émissions, le bâtiment de 43 %, le secteur énergétique de près de 37 %, les transports et l'industrie de 30 % environ. L'effort demandé à l'agriculture est une réduction de 9 % des émissions. Le scénario mise en revanche sur un puits de carbone inchangé. « Dans un contexte où la forêt subit d'ores et

déjà durement les impacts du réchauffement climatique, avec une accélération et amplification des impacts du changement climatique par rapport à ce qui était anticipé dans les précédentes études, les nouvelles estimations d'évolution du puits forestier montrent un risque de déficit de puits naturels de carbone. Un travail est mené pour sécuriser cet effort » et préserver ce puits carbone, indique le document.

Des estimations de budget carbone pour 2024-2028 (335 Mt CO₂eq hors UTCATF) et 2029-2033 (256 Mt CO₂eq hors UTCATF) sont renseignées et déclinées pour chaque secteur.

Énergies décarbonées versus énergies renouvelables

Le document fixe, à 2030, un objectif de consommation énergétique finale de 1 381 térawattheures (TWh) et un objectif de consommation finale d'énergie d'origine renouvelable de 570 TWh, comme Bruxelles le lui demandait. La France serait cependant en deçà de l'objectif commun de 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale (44 % recommandés pour la France), mais « assume » en ciblant le développement des énergies décarbonées, explique le cabinet de Roland Lescure, parvenant à un « ratio de 58 % d'énergies décarbonées » en 2030.

La PPE3 actera une sortie des énergies fossiles avec des « *trajectoires claires et concrètes* », visant une consommation divisée par deux en 2030 et par trois en 2035, par rapport à 2012. Tous les secteurs seront mis à contribution pour réduire de 30 % les consommations d'énergie entre 2012 et 2030. Le bouquet électrique sera décarboné à 96 % en 2030, avec 61 % de nucléaire et 35 % d'énergies renouvelables, dans un contexte d'électrification des usages, et donc de hausse de la demande. Par ailleurs, une part de 49 % d'énergies renouvelables dans le bâtiment est fixée, conformément aux objectifs européens.

Les cibles par filière sont 54 à 60 gigawatts (GW) pour le photovoltaïque, 33 à 35 GW pour l'éolien terrestre, 3,6 GW d'éolien en mer, 26,3 GW d'hydroélectricité, 297 TWh de chaleur et de froid renouvelables, 48 TWh de biocarburants et 50 TWh de biogaz. Le document revient précisément sur les enjeux de bouclage et de concurrence d'usages pour la biomasse, qui pourrait faire l'objet d'« *un léger déséquilibre offre-demande en 2030* ».

Un objectif de 6,5 GW d'effacement de consommation électrique en 2028 et une fourchette de 28 à 68 GW de besoins additionnels de flexibilités (production, demande, stockage) ont également été ajoutés au Pniec. Un travail d'évaluation plus précise est en cours, mené par le gestionnaire de réseau RTE, précise le document. Il conduira à fixer des objectifs nationaux indicatifs de flexibilités.

Par ailleurs, les projections ne déclinent pas encore le principe de primauté à l'efficacité énergétique, prévu par la réglementation européenne, que la France compte enrichir en ajoutant le concept de primauté à la sobriété, indique le document. « *La prise en compte de ce principe interviendrait dès la conception d'un plan ou programme, d'une loi, d'un projet ou d'une décision d'investissement majeure* », précise-t-il, en l'adossant au processus d'évaluation environnementale. Les effets de cette mesure s'ajouteront donc aux projections actuelles de baisse de la demande.

Des « stress tests » climatiques pour le système électrique

Enfin, un volet est consacré à l'adaptation, avec les premières orientations du prochain plan, qui « *vise à préparer la France aux conséquences d'un réchauffement mondial de 3 °C d'ici à 2100, soit + 4 °C pour la France hexagonale* ». Décliné par secteurs, ce plan devrait notamment intégrer des « stress tests » climatiques du système électrique, menés par RTE pour évaluer la résilience aux canicules, vagues de froid, périodes sans vent...



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie

Publié le 11/07/2024 – Actu Environnement